



DOSSIER DE PRESSE

Février 2011

**A l'écoute de ses aînés,
Paris mène des actions dynamiques et solidaires
pour valoriser leur implication dans la cité
et accompagner les plus fragiles**

Contact presse

Service de presse : 01 42 76 49 61 – service.presse@paris.fr

La Ville de Paris mène une politique renforcée et diversifiée pour les personnes âgées

L'intégration de tous est essentielle à la vitalité de Paris. La diversité, la créativité et l'engagement de tous les Parisiens dans la vie de la cité participent à la richesse de Paris : chacun doit pouvoir s'y réaliser et apporter sa contribution.

Aujourd'hui, **près de 420 000 personnes âgées de plus de 60 ans habitent la capitale, soit 19% de la population totale.**

La Ville de Paris mène une politique renforcée et diversifiée pour répondre aux évolutions des besoins des personnes âgées. **De 2001 à 2011, les dépenses nettes dédiées aux seniors ont doublé, la Ville y consacrant près de 333 millions d'euros par an.**

Pour adapter ses actions aux besoins des personnes âgées, la Ville de Paris :

- **renforce ses efforts pour lutter contre la précarisation et l'isolement des personnes âgées**
 - en créant « **Paris Solidarité** » pour qu'aucun senior ou personne en situation de handicap ne vive avec moins de 840 euros par mois ;
 - en ouvrant le « **Complément Santé Paris** » à un plus grand nombre de bénéficiaires ;
 - en étendant le dispositif « **Paris Logement** » aux personnes âgées ou en situation de handicap ;
 - en exonérant toutes les personnes âgées ayant des ressources inférieures à 1000 euros de la participation à l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** (contre 695 euros actuellement) ;
 - en favorisant l'emploi des seniors avec les « **Paris de l'expérience, un forum pour l'emploi des seniors** ».

- **place les personnes âgées au cœur de la cité et améliore leur qualité de vie**
 - en favorisant l'engagement citoyen au service des Parisiens ;
 - en facilitant les rencontres entre générations ;
 - en favorisant l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports.

- **accompagne les personnes âgées qui souhaitent continuer à vivre à domicile**
 - en adaptant les services d'aide à domicile ;
 - en assurant la sécurité des plus vulnérables ;
 - en favorisant la mobilité.

- **améliore la prise en charge des personnes en perte d'autonomie**
 - en modernisant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
 - en améliorant la qualité des centres municipaux d'accueil et d'information pour les personnes âgées : les Points Paris Emeraude (PPE) ;
 - en augmentant et en humanisant l'offre des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
 - en développant des dispositifs innovants pour les personnes atteintes d'Alzheimer et leur entourage ;
 - en créant une mission d'information et d'évaluation (MIE).

- **assure la protection des plus fragiles face à la canicule**

Sommaire

La Ville de Paris :

Lutte contre la précarisation des seniors p. 4

- création de « Paris Solidarité », une aide complémentaire du minimum vieillesse
- ouverture du « Complément Santé » Paris à un plus grand nombre de bénéficiaires
- extension du dispositif « Paris Logement »
- exonération de la participation à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- création de « Paris de l'expérience », un forum pour l'emploi des seniors

Place les personnes âgées au cœur de la cité p. 6

- soutien à l'engagement citoyen des aînés au service des Parisiens
- mise en place de rencontres entre générations
- amélioration de l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports

Accompagne les personnes âgées qui souhaitent rester à domicile p. 7

- modernisation des services d'aide à domicile
- soutien à la sécurité des personnes âgées vulnérables
- adaptation des services de transports pour les personnes âgées

Améliore la qualité de prise en charge des personnes en perte d'autonomie..... p. 8

- renforcement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- amélioration de la qualité des centres municipaux d'accueil et d'information pour les personnes âgées : les Points Paris Emeraude (PPE)
- augmentation et humanisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- développement de dispositifs innovants pour les personnes atteintes d'Alzheimer et leur entourage
- création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE)

Conduit un plan efficace et innovant pour protéger les personnes âgées en cas de canicule p. 10

La Ville de Paris lutte contre la précarisation des seniors

La précarisation des seniors est un phénomène national qui est plus accentué à Paris que dans le reste du pays : **12,6% des Parisiens âgés de 60 à 74 ans vivent en deçà du seuil de pauvreté, contre 9,9% au niveau national.**

Dans ce contexte, la Ville de Paris renforce ses efforts :

- **en créant « Paris Solidarité », une aide complémentaire du minimum vieillesse**

Arrivées à l'âge de la retraite, de nombreuses personnes âgées connaissent une diminution importante de leurs revenus qui peuvent les conduire à une situation de surendettement.

Aussi, **pour qu'aucun senior ou personne en situation de handicap ne vive à Paris avec moins de 840 euros par mois dès le 1^{er} avril 2011** (ni avec moins de 875 euros dès le 1^{er} avril 2012), **la Ville de Paris crée « Paris Solidarité », une nouvelle aide complémentaire du minimum vieillesse** (en remplacement de l'Allocation Ville de Paris - AVP) qui bénéficiait exclusivement à ceux dont les ressources étaient inférieures à 775 euros).

Cette aide concernera potentiellement près de 24 000 usagers, dont 7000 ne bénéficiaient pas de l'aide actuelle (AVP), pour un budget annuel de 24 millions d'euros.

- **en ouvrant le « Complément Paris Santé » à un plus grand nombre de bénéficiaires**

Afin de permettre à tous les Parisiens âgés et handicapés ayant de faibles revenus de bénéficier d'une mutuelle complémentaire de santé, la Ville ouvre le « Complément Santé Paris » aux bénéficiaires de Paris Solidarité, en plus des 12 600 Parisiens qui le perçoivent actuellement. Ce « Complément Santé Paris » leur permet d'accéder à une mutuelle complémentaire de santé pour un montant annuel de 468 euros (via un versement mensuel de 39 euros).

De plus, la Ville de Paris étudie, dès 2011, les possibilités de proposer aux personnes âgées en situation précaire des « paniers de soins » plus attractifs, en lien avec les différentes mutuelles.

- **en étendant le dispositif « Paris Logement »**

Pour donner aux seniors les moyens de rester dans leur logement lors du passage à la retraite, **la Ville de Paris rend le dispositif « Paris Logement » accessible aux seniors et aux personnes en situation de handicap.**

Cette extension du dispositif « Paris Logement » concernera potentiellement 7700 nouveaux bénéficiaires, pour un budget annuel de 6 millions d'euros.

Créé le 1^{er} octobre 2009, « Paris Logement » s'adresse aux locataires qui consacrent au moins 30% de leurs ressources mensuelles à leurs charges de logement, avec des ressources inférieures à 1100 euros (pour les personnes seules et les couples sans enfant) ou à 1600 euros (pour les couples avec un enfant). Cette aide s'élève à 80 euros mensuels pour une personne seule, à 90 euros pour un couple et à 110 euros pour un couple avec un enfant.

- **en exonérant toutes les personnes âgées ayant des revenus inférieurs à 1000 euros (contre 695 euros actuellement) de la participation à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

Afin de permettre à tous ceux qui en ont besoin de se faire accompagner au plus tôt de façon adaptée, **la Ville a décidé d'exonérer les Parisiens âgés dont les ressources sont inférieures à 1000 euros de toute participation à cette Allocation Personnalisée d'Autonomie.** Jusqu'à présent, seuls les Parisiens âgés ayant des ressources mensuelles inférieures à 695 euros en étaient exonérés.

Cette nouvelle mesure extralégale, qui sera mise en place avant fin 2011, concernera 4300 personnes bénéficiaires de l'APA, pour un budget supplémentaire de 3 millions d'euros par an.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permet d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie à travers un plan d'aide adapté à leurs besoins (hébergement, accès aux soins, aide à domicile, etc.).

A noter :

En 2010, 30 000 personnes bénéficiaient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à Paris (avec une croissance annuelle entre 8 et 10% ces dernières années). La Ville de Paris y consacre 128 millions d'euros pour 2011, soit un budget en augmentation de 26% depuis 2007.

- **en créant un forum pour l'emploi dédié aux seniors**

Depuis un an, le taux de chômage des plus de 50 ans a augmenté de près de 9% à Paris (alors qu'il n'augmentait que 3,6% pour toutes les tranches d'âge). Paris compte à ce jour 33 600 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. **La Ville de Paris a donc décidé de s'engager sur cette question difficile, qui relève de la compétence de l'Etat, en organisant un forum pour l'emploi des seniors : les « Paris de l'expérience ».** La première édition, qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2010, a réuni 120 entreprises qui ont proposé 2000 emplois pour 6500 visiteurs.

La Ville de Paris place les personnes âgées au cœur de la cité

La Ville de Paris se saisit de toutes les richesses de la capitale pour offrir aux seniors les meilleures opportunités de faire de ce temps de vie une période agréable et épanouissante.

Le passage à la retraite doit pouvoir être vécu comme une opportunité à saisir, une période de temps retrouvé, propice à l'engagement social et citoyen ou à la découverte de nouvelles activités. Aujourd'hui, **36% des Parisiens de 60 à 74 ans et 51% des plus de 75 ans vivent seuls.** Partager son expérience et tisser de nouveaux liens est essentiel pour **lutter contre l'isolement et la solitude urbaine.**

- **Soutenir l'engagement citoyen des aînés au service des Parisiens**

51% des plus de 65 ans sont bénévoles à Paris, dont 38% dans le bénévolat associatif. Dans ce contexte, la Ville de Paris :

- **soutient et subventionne de nombreuses associations gérées par des seniors qui mènent des actions solidaires en direction des autres générations** (soutien scolaire, « grand parrainage » d'enfants, aide à la recherche d'emploi ou à la création d'entreprises...). Depuis l'automne 2010, des seniors bénévoles mettent leurs compétences acquises au cours de leur vie professionnelle au service de projets d'associations via le Carrefour des associations parisiennes.
- **a créé des Conseils des Seniors (ou Conseil des Aînés) dans quatre arrondissements** (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 19^{ème}) qui permettent à l'équipe municipale locale de prendre en considération leurs préoccupations, besoins et attentes particulières ;
- **a constitué une Réserve solidaire avec des agents retraités de la Mairie de Paris, volontaires pour être mobilisés, notamment lors du Plan canicule, pour l'accueil des personnes sans abri dans les gymnases** ouverts en hiver par la Ville, ou encore pour aider dans **les cinq restaurants solidaires** ouverts chaque soir aux personnes sans domicile (SDF, familles à l'hôtel...).

- **Favoriser les rencontres entre générations**

- **plus de 40 partenariats** sont tissés à Paris entre les seniors des clubs de la Ville et les enfants des centres de loisirs, d'écoles et de certaines crèches ;
- **70 jeunes de 18 à 25 ans du service civique volontaire effectuent des missions intergénérationnelles** dans les structures municipales pour les seniors (clubs Emeraude, EHPAD, PPE..) ou au domicile des personnes âgées à qui elles apportent, par exemple, des livres grâce au dispositif « Port'âge » ;
- **divers projets innovants de solidarités intergénérationnelles sont encouragés**, comme le projet « Voisin'âge » initié par l'association les petits Frères des Pauvres, qui permet de tisser un réseau de proximité à l'aide d'Internet autour des personnes âgées ;
- **la cohabitation intergénérationnelle est favorisée** pour répondre à l'isolement des seniors et à la pénurie de logements pour les jeunes, avec notamment une charte lancée en 2010 et signée par 3 associations. A la rentrée 2010, 300 binômes « seniors-jeunes » cohabitaient.

- **Faciliter l'accès des seniors aux loisirs, à la culture et au sport**

- **l'accès à l'informatique** est au cœur des priorités de la Ville pour la pleine intégration des seniors : création de libres-services Internet dans plusieurs Clubs, stages d'informatique, développement d'ateliers photos numériques... ;
- **la Carte « Seniors + »** permet depuis février 2010 à près de 1000 seniors parisiens de pratiquer gratuitement 17 activités sportives avec des animateurs professionnels ;
- **de multiples activités diversifiées** proposées dans 72 clubs Emeraude et les clubs de proximité de la Ville (CASVP) sont suivies par 14700 seniors ;
- **120 000 places de spectacles** (concerts, théâtre, cinéma) sont offertes chaque année aux seniors, ainsi que des **formules de vacances** ;
- **l'Université Permanente de Paris**, organisée par la Ville, propose aux seniors de plus de 60 ans des conférences, des ateliers, et des visites guidées ;
- **des actions de médiation** sont organisées pour les seniors lors des grands événements comme « **Nuit Blanche** » ou « **Mon premier festival** » ;
- **4 cafés sociaux pour les migrants âgés** (10% des plus de 60 ans à Paris) existent actuellement : véritables lieux de convivialité, ils permettent aussi de les aider dans leurs démarches sociales. D'ici 2014, 3 autres cafés sociaux verront le jour.

Paris accompagne les personnes âgées qui souhaitent rester à domicile

96% des Parisiens de plus de 80 ans vivent encore à domicile contre 84% dans la France entière : Paris mène une politique ambitieuse pour soutenir le maintien à domicile :

- **en modernisant son service d'aide à domicile**

Pour mieux répondre aux besoins des Parisiens âgés dépendants, la Ville de Paris adapte son service d'aide à domicile, qui compte 339 aides à domicile (en 2008 : 230 000 heures d'intervention chez 1900 bénéficiaires, dont 32% au titre de l'APA) :

- **en étendant les interventions à domicile le soir et les week-end**, notamment pour les citoyens les plus fragiles ;
- **en lançant des appels à projets d'expérimentation de dispositifs d'aide au maintien à domicile des personnes âgées**, en partenariat avec le Pôle Allongement de la vie de l'Hôpital Charles Foix, via Paris Région Innovation Lab (agence de l'innovation de Paris et sa région).

A ce jour à Paris, une quarantaine de services (associatifs et municipaux) assurent plus de 3 millions d'heures d'intervention pour 20 000 personnes âgées. Le Département y consacre environ 227 millions d'euros annuels.

- **en créant deux dispositifs pionniers pour accompagner les personnes âgées vulnérables qui vivent seules**

- « **Tranquillité Seniors** » : des agents de la Ville de Paris (direction de la prévention et de la protection) accompagnent les Parisiens âgés lors de leurs opérations bancaires ;
- **un service d'aide aux victimes d'infraction pénale (SAVIP)** a été créé par la Ville en 2009 ; il est utilisé à 94 % par des personnes âgées.

- **en adaptant ses services de transports pour les personnes âgées**

- **le service « Paris Accompagnement à la Mobilité » (PAM) devient disponible les vendredi et samedi jusqu'à 2h du matin et les usagers peuvent désormais se faire accompagner de plusieurs personnes.**
« Paris Accompagnement à la Mobilité » (PAM) a été créé par la Ville en 2003 avec la Région et le STIF pour permettre aux personnes en situation de handicap et aux seniors dépendants d'être accompagnés dans leurs déplacements ;
- **le développement de modes de déplacements innovants et bien adaptés, comme les traverses** (3 existent déjà dans le 20^{ème}, 13^{ème}-14^{ème}, et 18^{ème}-19^{ème} ; 2 nouveaux bus de quartiers seront créés en 2011 dans les 17^{ème}-18^{ème} et en 2013 dans le 15^{ème}) ;
- **le passage des diverses cartes de transport sur un support unique télébillettique de type « pass Navigo »** est l'un des objectifs de la Ville pour 2011. Un Parisien de plus de 60 ans sur trois (soit 122 000 Parisiens) détient une carte de transport de la Ville : carte émeraude ou carte améthyste. La Ville y a consacré 52 millions d'euros en 2010.

La Ville de Paris améliore la qualité de prise en charge des personnes en perte d'autonomie

La Ville de Paris s'attache à conduire des dispositifs innovants et adaptés aux besoins des personnes en perte d'autonomie :

- **en prenant en charge l'intégralité de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes âgées ayant des revenus mensuels inférieurs à 1000 euros (contre 695 euros actuellement)**

Pour permettre à tous ceux qui en ont besoin de se faire accompagner au plus tôt de façon adaptée, **la Ville a décidé d'exonérer les Parisiens âgés dont les ressources mensuelles sont inférieures à 1000 euros de toute participation à cette Allocation Personnalisée d'Autonomie avant fin 2011.** Jusqu'à présent, seuls les Parisiens âgés ayant des ressources mensuelles inférieures à 695 euros en étaient exonérés.

Cette nouvelle mesure extralégale concernera 4300 personnes bénéficiaires de l'APA, pour un budget complémentaire annuel de 3 millions d'euros.

En 2010, environ 30 000 personnes bénéficiaient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à Paris (avec une croissance annuelle entre 8 et 10% ces dernières années). La Ville de Paris y consacre 128 millions d'euros pour 2011, soit un budget en augmentation de 26% depuis 2007.

L'APA permet d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie à travers un plan d'aide adapté à leurs besoins (hébergement, accès aux soins, aide à domicile, etc.).

De plus, pour simplifier les démarches des usagers :

- **un système de télégestion** sera mis en place pour faciliter la gestion et le suivi des prestations assurées par des services d'aide à domicile (réalisation, ponctualité, qualité) ;
- **des chèques emploi service déjà remplis**, d'un montant préfinancé et nominatif, seront donnés aux usagers (à la place d'un versement direct sur leur compte qui les contraint à effectuer les calculs et les démarches).

- **en améliorant l'offre des Points Paris Emeraude (PPE)**

Pour une meilleure qualité de service, la Ville de Paris a décidé regrouper les **Points Paris Emeraude** en 6 pôles (contre 15 aujourd'hui) qui permettront :

- **d'assurer une continuité d'accueil** tous les jours, y compris l'été, notamment téléphonique (70 % des contacts se font par téléphone) ;
- **d'avoir des équipes plus étoffées** composées d'experts de la dépendance, sur une base pluridisciplinaire (gestionnaires de cas, profils paramédicaux) ;
- **de multiplier les visites à domicile** grâce à ces équipes consolidées.

Des permanences pourront être assurées en mairie d'arrondissement.

Les Points Paris Emeraude sont des centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC) qui assurent l'accueil, l'information et l'orientation des seniors et de leur famille pour toutes les questions liées au vieillissement et à la dépendance, ainsi que la coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires intervenant dans la prise en charge des seniors sur leur territoire de compétence.

- **en renforçant et en améliorant l'offre des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

- **ouverture de 2200 places en EHPAD d'ici 2014** (en complément des 78 EHPAD existants) pour **un budget d'investissement de 66 millions d'euros.**

A noter : 3 nouveaux EHPAD, Rungis (13^{ème}) de 100 places, Broussais (14^{ème}) de 112 places et Lourmel (15^{ème}) de 101 places, destinés en priorité à des publics aux faibles revenus ou d'anciens SDF. L'EHPAD de Villers-Cotterêts, qui accueille des personnes âgées en grande précarité (en particulier d'anciens SDF), sera reconstruit avec une capacité d'accueil de 100 personnes (contre 84 actuellement), pour un montant de 17 millions d'euros.

- **développement d'expériences innovantes pour éviter l'hospitalisation des résidents d'EHPAD**, avec notamment **TéléGéria**, un dispositif de téléconsultation audio-visuelle permettant des expertises médicales à distance et les **Equipes Mobiles Gériatriques Externes (EMGE)**.
- **mobilisation sur la question de la bientraitance :**

- en initiant un « Guide de la bientraitance architecturale » dans les EHPAD, qui permet aux gestionnaires d'établissement, à partir de principes directeurs régissant les espaces privatifs et communs, d'apporter aux résidents, à leur famille ainsi qu'aux personnels une qualité dans la conception architecturale du bâtiment ayant un impact fondamental sur la qualité de vie.
 - en participant au lancement de l'Espace de Réflexion Ethique sur la Maladie d'Alzheimer (EREMA) qui a pour vocation de devenir un espace référent sur ces problématiques.
- **en se mobilisant pour les personnes âgées atteintes de la maladie Alzheimer et leur famille**

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer (et troubles apparentés) et soulager leur famille, Paris développe son offre de services avec :

- **300 places supplémentaires en Centres d'Accueil de Jour (CAJ) d'ici 2014**, en plus des 191 places existantes, pour accueillir en journée des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer (ou de troubles apparentés), une ou plusieurs fois par semaine. Ces centres soulagent leur entourage en offrant des moments de répit, mais aussi d'échanges et d'information face aux difficultés de la maladie. Paris a créé en 2004 une aide extra légale, versée directement à la structure, qui permet de réduire l'impact du coût pour les personnes ayant des revenus modestes pour accéder au centre d'accueil de jour. Elle vient en complément de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le coût de la journée en centre d'accueil de jour variant, selon ses ressources de l'utilisateur, de 17 à 62 euros.
- **des possibilités d'hébergement temporaires** qui permettent d'accueillir les personnes âgées pour des séjours de 90 jours maximum dans l'année, dans des structures d'hébergement temporaires ou au sein de certains EHPAD
- **6 places d'hébergement temporaire en expérimentation**
Paris expérimente, depuis le 1^{er} juillet 2008 pour une durée de 3 ans, un dispositif d'accueil temporaire spécifique : 6 places dédiées à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer réparties dans 4 établissements (dont deux EHPAD gérés par la Ville de Paris : l'Oasis et Alquier-Debrousse). Proche du lieu de vie habituel, ce dispositif doit permettre une période de répit et de repos pour les familles et favoriser dans la durée la poursuite de la vie à domicile. Les personnes hébergées continuent à fréquenter l'accueil de jour, pour conserver une organisation de vie proche de leur quotidien habituel et favoriser leur retour au domicile.
- **une maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) dans le 20^{ème} ouverte en janvier 2010**. Dans le cadre du plan national « Alzheimer et maladies apparentées », le 20^{ème} arrondissement de Paris a été retenu comme l'un des 17 sites d'expérimentation MAIA en France. Chaque Maison est un lieu de coordination, associant les secteurs sanitaire et médico-social, pour une prise en charge globale des besoins de la personne assurant une continuité des réponses adaptées aux évolutions de sa situation.

- **en lançant une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur la question de la perte d'autonomie, lors du Conseil de Paris de mars prochain**

Dans le cadre du débat national ouvert par le Gouvernement sur la réforme de la dépendance, cette mission du Conseil de Paris, composée d'élus de tous les groupes politiques, permettra :

- **de dresser un bilan** de la prise en charge de la perte d'autonomie par les structures de la Ville et des outils mis en place ;
- **de proposer des mesures concrètes, éventuellement de type expérimental ;**
- **d'apporter la contribution de la Ville à ce grand débat** annoncé par le Président de la République, en particulier sur la question du financement, de la prise en charge des personnes en début de perte d'autonomie, et de la place à accorder au vieillissement des personnes en situation de handicap. En effet, ces réformes ne peuvent se traduire par un recul, voire une démission de la solidarité nationale.

La Ville conduit un plan efficace et innovant pour protéger les personnes âgées en cas de canicule

La Ville de Paris s'est dotée d'un plan canicule performant et solidaire, en lien avec l'Etat, qui prévoit différents dispositifs pour assurer la protection des Parisiens fragilisés face à la canicule.

Tous les réseaux et partenaires municipaux sont mobilisés pour diffuser des informations et conseils de prévention auprès des personnes âgées, assurer un suivi de proximité et signaler les personnes en difficulté :

- les **400 « commerçants solidaires »**, véritable réseau parisien de proximité lancé par la Ville et les chambres consulaires (CCIP et chambre de métiers) ;
- la **Réserve solidaire de la Ville** constituée par le maire de Paris, qui est composée d'agents retraités volontaires ;
- les **70 jeunes du service civique volontaire**.

Des actions de sensibilisation et de prévention de proximité sont menées chaque année dès le mois de juin en direction des personnes les plus fragiles et du grand public, avec :

- la **mise en place du fichier « CHALEX »**, qui permet d'enregistrer toutes les personnes fragiles ou isolées afin de les contacter régulièrement pour s'assurer de leur état de santé, de leur donner des conseils de prévention et de les signaler en cas de difficulté pour mener les interventions nécessaires ;
- une **diffusion large de documents de prévention, de bulletins d'inscription au registre « CHALEX », de messages adaptés** de prévention et de conseil sur le site paris.fr, les panneaux lumineux de la Ville et le réseau d'affichage municipal.

En cas de déclenchement du plan canicule, la Ville est en capacité :

- **d'activer la cellule centrale de crise** : un dispositif spécifique de gestion de crise mis en place 7 jours sur 7 qui coordonne les interventions de terrain et assure la collaboration avec la Préfecture d'Ile de France et la Préfecture de Paris ;
- **d'ouvrir un réseau de salles rafraîchies** pour les personnes fragiles ;
- **de mobiliser les transports automobiles municipaux (TAM)** pour les personnes fragiles.